



Paris, le 17 DÉCEMBRE 2019

17 décembre 2019

54^{ème} CPPNI

Délégation UNSA :

- ✓ Nathalie WETZEL
- ✓ Nora ROY
- ✓ Roger DILLESEGER
- ✓ Florent MONTEILHET

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous nous réunissons aujourd'hui dans un contexte social particulier, en effet, au treizième jour de grève, la mobilisation ne faiblit pas. Néanmoins, comment pouvait-t-il en être autrement après les annonces du 11 décembre de Monsieur Le Premier Ministre ?

Sur le dossier de la réforme des retraites, nos revendications sont claires et exposées depuis des mois.

Il s'agit essentiellement du **maintien du niveau de pension** des salariés à statut et de la **prise en compte des spécificités de la production ferroviaire** pour les contractuels, actuels et futurs, de toutes les Entreprises Ferroviaires. Ces conditions font parties intégrantes du contrat des salariés et constituent un équilibre global et accepté sur toute la carrière.

En agissant sur les deux leviers du calcul de la pension, à savoir **les six derniers mois** et **le report de l'âge pivot**, contrairement à ce qui était annoncé, les futures pensions vont sensiblement être réduites.

Faisant suite aux engagements pris dans le cadre du Nouveau Pacte Ferroviaire (27 juin 2018) porté par le même Premier Ministre, à savoir le maintien du statut pour les cheminots en place, cette réforme est perçue comme un “hold-up”. La détermination des cheminots est plus que compréhensible.

Notre présence ce matin, lors d’une journée de mobilisation, doit être appréciée à sa juste valeur. Les contraintes liées au calendrier fixé par le même NPF et les responsabilités que nous avons sur l’avenir nous obligent à avancer sur les travaux en cours. Toutefois, nous quitterons la séance en mi-journée pour soutenir les manifestants.

Par ailleurs, nous ne cessons de le rappeler, nous devons renouer le dialogue social avec le Gouvernement. Il n’est pas question, pour l’**UNSA-Ferroviaire**, de rester dans l’attente que les choses se réalisent sans avoir au préalable échangé sur le projet de Loi.

Sur les dossiers à l’ordre du jour, le temps des incantations est passé ! Nous avons, lors de la dernière séance de négociation, argumenté longuement nos revendications pour construire une branche attractive. L’heure est maintenant venue pour l’UTP d’apporter des réponses concrètes à nos demandes.

Actuellement, de nombreuses questions restent sans aucunes réponses :

- ✓ Parmi elles, l’opérateur historique pourra-t-il rester attractif si aucune assurance sur la trajectoire de rémunérations n’est donnée ?
- ✓ Quid de l’application de l’âge pivot à 64 ans pour les cheminots à statut dès 2022 ?
- ✓ etc..

Merci pour votre écoute.